

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	Mme Florence BIZOT	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	Mme Héléne MARTEEL
M. Jean-Marc RETY	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Patricia QUELIN	Mme Cyrielle VILLANI
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Marie-Line BONNOT	M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE	
Membres absents		
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)	M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)		

N° 2023-090 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité

Monsieur Jean-Marc RETY, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose également au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir un poste pour pallier à un surcroît de travail au sein du service espaces verts avec les missions suivantes qui ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité : -taille-tonte-débroussaillage-désherbage manuel-paillage.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de :

- créer, à compter du 1er octobre 2023 jusqu'au 30 novembre 2023, un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est la suivante : 35h par semaine
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste aux conditions précédemment énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions sus-visées, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h par semaine à compter du 1^{er} octobre jusqu'au 30 novembre 2023,

DIT que la rémunération sera fixée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS